

Québec, le 20 décembre 2007

Note concernant le programme de vaccination contre le virus du papillome humain (VPH)

Pour votre information, le Conseil du statut de la femme a partagé cette position avec le gouvernement :

Le Conseil du statut de la femme a pris connaissance du communiqué émis le 24 septembre dernier indiquant que le gouvernement du Québec entend mettre en place, dès la rentrée scolaire de 2008, un programme de vaccination contre le virus du papillome humain (VPH).

Le Conseil émet certains commentaires généraux et interrogations relativement au vaccin contre le VPH que l'on sait relié à différents types de cancer, dont celui du col de l'utérus, et à certaines infections transmises sexuellement.

Nous sommes au fait que le Comité consultatif national de l'immunisation ainsi que plusieurs associations de médecins se sont déjà prononcés en faveur de cette campagne qui vise les jeunes filles et les jeunes femmes. Toutefois, d'autres scientifiques tels que Madeline Boscoe, Carolyn BJ Shimmin, Abby Lippman et Ryan Melnychuk, émettent des réserves, estimant que toute l'information pertinente au sujet de ce vaccin n'est pas encore disponible. Les questions que le Conseil soulève touchent, entre autres :

- la durée relativement courte des essais cliniques sur le vaccin Gardasil dans le cas des jeunes filles de 9 à 15 ans et la taille plutôt réduite de l'échantillon;
- l'efficacité du vaccin lorsqu'il est administré en même temps que d'autres vaccins;
- la durée de la protection contre les types 16 et 18 du VPH;
- la nécessité des vaccins de rappel pour maintenir cette protection;
- l'effet de facteurs tels que l'alimentation, le statut de fumeur et l'état de santé sur la protection donnée par le vaccin.

Le Conseil du statut de la femme appuie les efforts de prévention à l'égard de la santé des femmes. Cependant, en cette matière, il tient à rappeler l'importance de miser sur une approche globale mettant en valeur des pratiques sexuelles sécuritaires. Dans cet esprit, il importe de s'appuyer sur des services de première ligne. Il est nécessaire également que les services de proximité ciblent de façon particulière les populations marginales qui ont moins accès aux services de santé et celles qui sont plus à risque, compte tenu de leurs conditions de vie.

Enfin, selon le Conseil, l'approche développée par le ministère doit également se préoccuper des garçons et des jeunes hommes. Ceux-ci représentent, en effet, des vecteurs de transmission du VPH; ils sont, eux aussi, à risque de développer des infections et des cancers (pénis, anus, pharynx, larynx, œsophage, etc.) et, enfin, ils sont également concernés par l'adoption de comportements et des pratiques sexuelles sécuritaires du point de vue de la santé ou de la contraception.

Le Conseil se permet donc de formuler les recommandations suivantes :

- Que le ministère de la Santé et des Services sociaux inscrive le programme de vaccination contre le VPH dans une approche globale en santé sexuelle conformément à son engagement de mettre en œuvre l'action 44 du Plan d'action 2007-2010 intitulé *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait*.
- Que l'approche globale en santé sexuelle et reproductive développée s'appuie sur les services de première ligne et qu'elle soit assortie de mesures particulières pour les clientèles les plus à risque ou celles qui ont le moins accès au système de santé.
- Que le programme de vaccination se tienne de pair avec une campagne d'information et d'éducation qui porte à la fois sur les pratiques sexuelles sécuritaires et le dépistage du cancer du col de l'utérus au moyen du test de Pap.
- Que cette campagne d'information et d'éducation s'adresse tant à la population féminine que masculine et que le Ministère continue de suivre de très près les travaux de recherche sur la question de l'immunisation des garçons et des jeunes hommes.
- Que des mécanismes de suivi et d'évaluation soient prévus, notamment pour vérifier l'efficacité du vaccin et sa durée de protection.